

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 35/ 2023

Envoyé en préfecture le 05/05/2023

Reçu en préfecture le 05/05/2023

Publié le

ID : 005-210500773-20230505-202335-DE

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille vingt-trois
le 2 mai à 17 heures
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 24 avril 2023

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, GICQUEL Mathieu, ROUX Delphine.

Absent : HOUSSET Raphaël.

Secrétaire de séance : FOUQUE Christian.

Objet : **Vente de coupe en bois façonné.**

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au choix de la destination des bois issus de la parcelle 19 de la forêt communale de Molines en Queyras.

L'ONF propose que l'exploitation de ces coupes soit réalisée en bois façonnés.

Les bois issus de ces coupes seront majoritairement mis en vente sous forme de contrats d'approvisionnement négociés par l'ONF (vente groupée). La mise en œuvre de ces contrats entraîne des frais de gestion à hauteur de 1% du montant de la vente (article D 144-1-1 du Code Forestier). Les autres produits seront vendus au gré à gré ou délivrés à la commune pour l'affouage.

L'ONF assumera le rôle de donneur d'ordre pour l'exploitation des coupes.

La mise en œuvre de ce dispositif fera l'objet d'une convention dite de vente et exploitation groupée, engageant les deux parties pendant la durée nécessaire à l'exploitation de la coupe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE l'exposé de Madame le Maire,

DECIDE d'exploiter la parcelle 19 en bois façonnés,

AUTORISE l'ONF à procéder à la vente groupée des bois en contrat d'approvisionnement,

AUTORISE le Maire à signer la convention,

CHARGE le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires pour mener à bien ce projet.

Vote : Pour à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire
GARCIN Valérie

